



malakoff médéric



pôle emploi

NOTRE ACTION SOCIALE POUR LES SALARIÉS DE PÔLE EMPLOI



UNE DIFFICULTÉ PASSAGÈRE, FAITES APPEL À L'ACTION SOCIALE

LA MISSION ÉCOUTE, CONSEIL ET ORIENTATION

L'action sociale accompagne ses clients qu'ils soient actifs, chômeurs et retraités, les informe sur les droits et dispositifs sociaux et alloue des aides individuelles pour les aider à faire face à des difficultés passagères. Ses interventions concernent la fragilité sociale, la prévention du surendettement, les aides à la famille, le handicap, les aides aux aidants et le bien vieillir. Près de 125 000 personnes ont ainsi été accompagnées en 2015.

AIDES À LA FAMILLE

Accueillir la naissance d'un enfant

À l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, un **CESU*** « **Maternité** » d'un montant total de 150 € peut être attribué afin de régler la facture d'un prestataire de services. Ils sont versés dès le premier enfant aux foyers non imposables et sans conditions de ressources pour les enfants suivants.



Accompagner le décès d'un proche

L'attribution d'un **CESU*** « **Décès** » lors du décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant permet à la famille de régler la facture d'un prestataire de services à domicile. Ce dispositif vient en complément d'une proposition d'accompagnement social par nos délégués.

Soutenir les foyers monoparentaux

Un **CESU*** « **Garde d'enfant** » d'un montant de 300 € (pour 1 enfant)⁽¹⁾ à 450 € (pour 2 enfants ou plus)⁽¹⁾ peut être attribué aux foyers monoparentaux bénéficiaires de l'allocation de soutien familial afin de faciliter leur maintien dans l'emploi.

* *CESU* : chèque emploi service universel
(1) enfants âgés de 10 ans maximum.

Participer aux frais du permis de conduire

Pour faciliter la recherche d'emploi des jeunes (étudiants ou apprentis) en alternance, une **participation financière de 600 €** à la formation pour l'obtention du permis de conduire peut être attribuée sous conditions de ressources.

FRAGILITÉ SOCIALE



Faire face aux difficultés budgétaires

Des aides matérielles peuvent être attribuées sous conditions de ressources, pour aider les familles à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à un accident de la vie (un deuil, un divorce, la perte d'un emploi), une accumulation de crédits ou des dépenses imprévues. Pour accompagner les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association **CRESUS**, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement.

Des aides spécifiques sont également prévues, sous conditions de ressources, pour atténuer l'impact des frais de santé sur le budget familial.

Faciliter le retour à l'emploi

L'action sociale propose un accompagnement spécifique aux salariés **en arrêt de travail longue durée**, sur la base du volontariat. L'objectif est d'aider des personnes, dont l'état de santé s'est amélioré, à identifier les freins au retour à l'emploi et leur permettre de se construire un nouveau projet de vie personnel et professionnel.

AIDES AUX AIDANTS

Accompagner la perte d'autonomie d'un parent

L'action sociale de Malakoff Médéric pense aux salariés qui prennent soin au quotidien d'un proche en perte d'autonomie et les aide à trouver les solutions qui améliorent leur qualité de vie : orientation vers des services d'aide à domicile, recherche de solutions de répit, orientation vers des groupes de parole. Une participation financière aux frais liés à l'utilisation d'une solution de répit (accueil de jour, séjour temporaire, services d'aide à domicile) est également possible.

MIEUX INFORMER LES SALARIÉS AIDANTS

Pour apporter des réponses concrètes et personnalisées aux besoins des aidants familiaux, Malakoff Médéric propose un site d'information et de conseils gratuits : lesitedesaidants.fr

Ce site Internet offre notamment un accès gratuit à plus de 80 fiches d'information, un service de géolocalisation pour trouver des solutions de proximité (structures d'accueil, services à domicile, centres d'information...) et un espace participatif « idées d'aidants » pour échanger trucs et astuces qui facilitent le quotidien de l'aidant et de la personne âgée.



NOUVEAU !

LA COMMUNAUTÉ DES AIDANTS SUR FACEBOOK

Cet espace d'entraide et d'échanges sur Facebook rassemble tous les profils d'aidants autour d'une même

aspiration : échanger, s'informer mais aussi se divertir pour mieux s'entraider. Les aidants peuvent y évoquer leur quotidien, leurs réussites, leurs difficultés, leurs doutes et partager les astuces qui facilitent leur vie.

Rejoignez vous aussi la Communauté !

www.facebook.com/communautedesaidants

Rester aux côtés d'un proche malade

Pour accompagner les salariés aidant leur conjoint en convalescence pendant plus de 21 jours, un CESU* « Salarié aidant » de 600 € maximum permettra de financer des heures d'aide à domicile.

Pour permettre aux parents de rester aux côtés d'un enfant gravement malade, l'action sociale propose une aide financière en complément de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF, ainsi qu'une participation aux frais d'accompagnement lors d'une hospitalisation.

Des aides sont prévues pour le salarié qui accompagne un proche en fin de vie (conjoint, enfant ou ascendant), dans le cadre d'un congé de solidarité familiale, par exemple.

HANDICAP

Améliorer la qualité de vie

Une contribution financière pour l'aménagement de l'habitat, du véhicule ou l'acquisition de matériel adapté peut être versée en complément des dispositifs publics.

Un CESU* « Accompagnement handicap » d'un montant total de 1 005 € est proposé aux personnes en situation de handicap⁽¹⁾ (le salarié, son conjoint ou son enfant handicapé à charge), afin de contribuer au financement de prestations de services qui favorisent l'autonomie.



Accompagner la scolarité des enfants handicapés

Une aide au soutien scolaire peut être dispensée sous conditions de ressources pour un enfant handicapé qui suit des cours à domicile ou en établissement.

Pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé en milieu scolaire ordinaire, un CESU* « Scolarité handicap » peut être accordé à la famille afin de participer au coût que représente l'accompagnement par une personne aidante.

(1) critère d'invalidité : 50 %

BIEN VIEILLIR

Préparer sa retraite

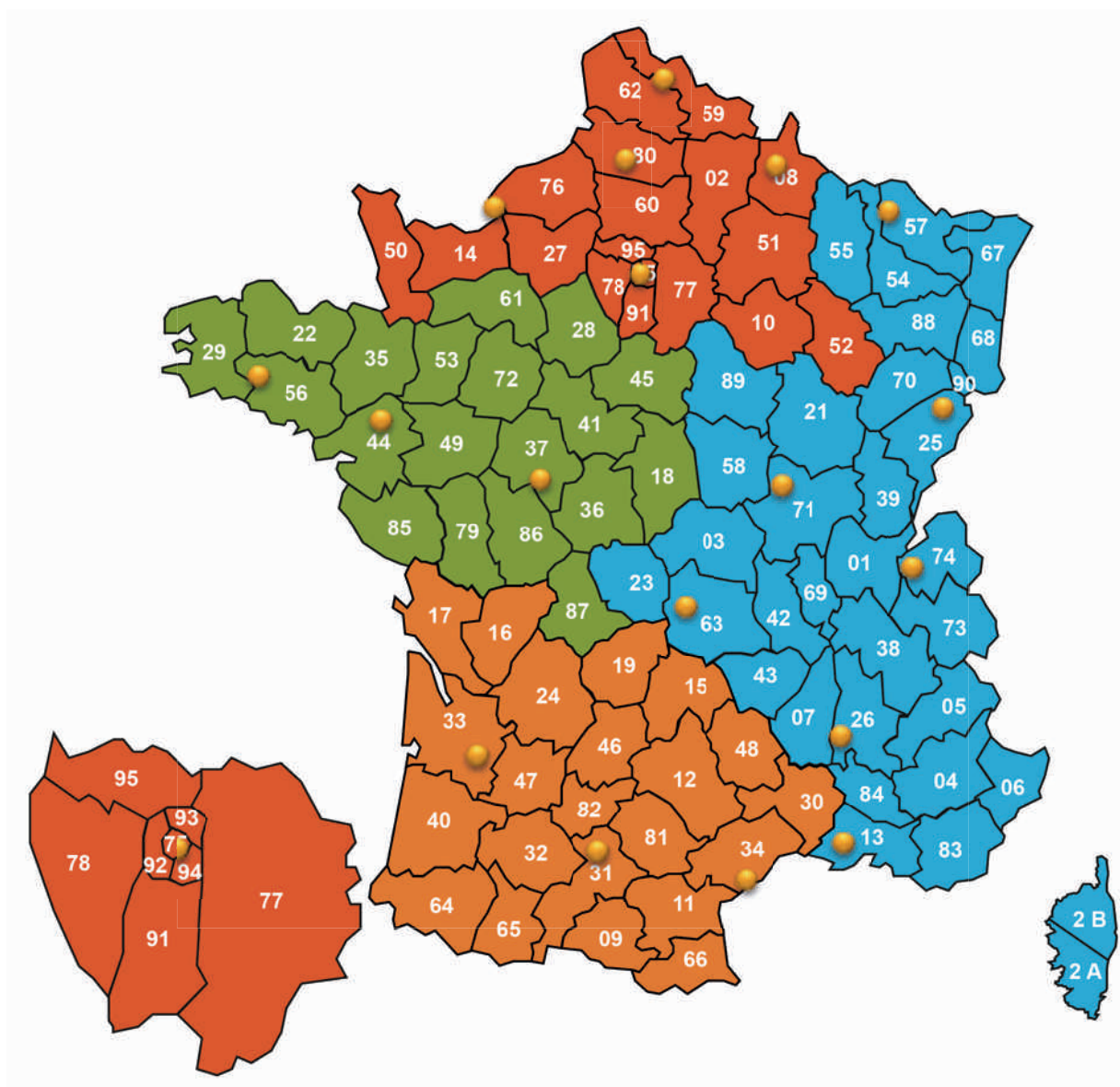
Le passage à la retraite est toujours une rupture et suscite de nombreuses questions : quand partir à la retraite ? Avec quels revenus et quelle couverture sociale ? Comment construire un nouveau projet de vie ?

Pour répondre à ces interrogations et anticiper le changement, nous proposons des sessions de préparation d'un ou deux jours aux salariés de nos entreprises clientes, âgés de plus de 56 ans. Sont abordés au cours de ces sessions les systèmes de retraite de base et complémentaire, la prévention santé, la protection sociale de la famille et la gestion du patrimoine.

Chaque entreprise a la possibilité de mettre en place ce type de formation. Si vous êtes intéressé, parlez-en à votre employeur.



UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ



NOUS CONTACTER

Région Ile-de-France/Nord

Christelle DOLIQUE
6 boulevard de Belfort 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 22 44 53
e-mail : cdolique@malakoffmederic.com

Région Ouest

Anne-Chantal JARDIN
57 rue du 65^e Régiment d'Infanterie 44046 NANTES
Tél. : 02 40 37 24 40
e-mail : acjardin@malakoffmederic.com

Région Sud Ouest

Ariane SCHEDEL LEFEBVRE
Le Médéric 3 rue Alaric II - BP 815 - 31080 TOULOUSE
Tél. : 05 62 30 14 12
e-mail : ascheddellefebvre@malakoffmederic.com

Région Est et Sud Est

Hélène TOUCHARD
2, bld de Gabès 13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 16 62 48
e-mail : htouchard@malakoffmederic.com



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Malakoff Médéric Mutuelle N° SIREN 784 718 256 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Une mutuelle du groupe Malakoff Médéric - Siège social - 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com